

Projet de mise en œuvre des activités de réponse aux Violences Basées sur le Genre (VBG), y compris l’exploitation et les abus sexuels (EAS) et le harcèlement sexuel (HS), dans le cadre du Projet d’Équité et de Renforcement de Système Éducatif (PERSE)

MINISTERE DE L’ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE

 Unité de Coordination Nationale du PERSE

Financé par



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Contexte et justification

La République Démocratique du Congo compte une population estimée à 86,3 millions d’habitants avec un accroissement moyen de 3,3% par an, selon UN Population Division. Les femmes représentent plus de 50% de la population congolaise cependant, la RDC est parmi les derniers pays au monde dans la classification sur l’égalité entre les sexes. Selon l’index sur l’inégalité entre les sexes publié dans le dernier rapport sur le développement humain du PNUD (2016), la RDC se classe 153ème sur 159[1]. D’autres instruments d’évaluation de l’égalité des sexes dans le pays confirment la situation préoccupante quant à l’intégrité physique des femmes et des filles, l’accès limité aux ressources et services ainsi que la restriction des libertés civiles des femmes. [2] Les inégalités entre les sexes sont particulièrement observées dans l’ensemble des domaines économiques, politiques, sociaux et culturels.

La RDC est caractérisée par une pauvreté aiguë où 61,2% des femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté ainsi que 59,3% des hommes [3]. Cette proportion est même encore plus élevée dans les milieux ruraux et semi-urbains. L’implication des femmes dans le secteur formel de travail rémunéré est largement moins important que celle des hommes ou seulement 2,8% des femmes exercent une activité salariée contre 12% d’hommes démontrant une marginalisation économique des femmes. Elles travaillent majoritairement dans l’agriculture traditionnelle et le secteur informel pour subvenir à leurs besoins et ceux de leurs familles. La précarité socio-économique des femmes est également causée par les discriminations à l’accès aux terres, à la propriété de biens immobiliers, à l’ouverture de compte bancaire ou encore à la succession matrimoniale. Cette situation place les femmes dans une précarité économique qui a une incidence directe sur leurs capacité d’accès à d’autres services comme la santé, la justice ou l’éducation. La combinaison de ces facteurs est particulièrement perverse car ils servent à créer une discrimination systémique plaçant les femmes dans une situation d’extrême vulnérabilité.

Selon l’enquête MICS 2018, 23% de femmes et 24% d’hommes de 15 à 49 ans se sont personnellement sentis victimes de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 derniers mois en raison d'un motif de discrimination interdit par le droit international relatif aux droits humains. L'enquête révèle aussi qu’une estimation de 64 % des adolescentes subissent une initiation sexuelle forcée ou ont vécu leur première relation sexuelle de façon non consensuelle. L’accès à l’information et l’éducation sexuelle complète en faveur des jeunes demeure encore un défi alors que 19% de jeunes filles âgées de 15-24 ans ont eu des rapports sexuels avant l’âge de 15 ans et que le taux de fécondité précoce est de 24%.

 Le mariage précoce, les grossesses précoces et le harcèlement sexuel accroissent la vulnérabilité des filles limitant ainsi leur accès à l’éducation. Selon une étude réalisée par le Ministère du Genre en 2018 dans la ville de Kinshasa, 84 % de responsables d’écoles pensent que les conditions de vie familiales peuvent avoir de l’incidence sur l’abandon scolaire des élèves, 62% d’entre eux estiment que les relations amoureuses que les élèves développent au sein ou en dehors de l’école peuvent aussi expliquer d’une certaine manière les abandons scolaires, 58% pensent que les conditions d’apprentissage à l’école sont susceptibles d’impacter les abandons scolaires et seulement 34 % signalent une relation entre les abandons scolaires et l’influence des ami(e)s.

Ainsi, le Ministère de l’enseignement primaire, secondaire et technique (MEPST) reconnaît que le secteur éducatif en RDC tient une obligation de répondre aux risques de VBG, notamment des risques d’exploitation et d’abus sexuels (EAS) et de harcèlement sexuel (HS), ainsi que des risques de violences faites aux enfants, qui peuvent ressortir en milieu scolaire, afin de rendre l’environnement le plus sûr et équitable que possible. Ces risques d’EAS et HS peuvent être identifiés dans le contexte des relations diverse entre directeurs, enseignants, comité de parents et élèves tels Certain cas emblématiques sont l’échange de rapports sexuels contre points, le ciblage des filles élèves pour les tâches ménagères à la maison d’un enseignant, et les cas de harcèlement sexuel dans le cadre scolaire entre les enseignants ou par les directeurs.

C’est dans ce contexte que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu de la Banque mondiale un crédit pour financer le Projet d’équité et de renforcement de système éducatif PERSE. Les objectifs du PERSE sont de réduire les dépenses des foyers sur les frais d’éducation primaire parmi les ménages les plus pauvres, d’inscrire deux million d’enfants de plus aux écoles primaires dans les dix provinces d’intervention, [4] et de renforcer les systèmes éducatifs et de gouvernance de base à travers tout le pays. Avec le lancement de la politique de la gratuité de l’éducation primaire, les écoles primaires ont déjà commencé à vivre une croissance rapide des effectifs dans l’inscription des élèves, produisant des classes surpeuplées d’enfants avec des enseignants débordés de travail. Les salles de classe, matériels pédagogiques, équipements et autres infrastructures sont insuffisantes pour accueillir cet afflux d’élèves. Il y a aussi une augmentation dans le nombre d’élèves qui commencent leur éducation tardivement, résultant dans des classes mixtes avec des élèves de différents âges.

Tous ces effets produisent également des risques d’EAS et de HS dans les écoles, surtout où les structures scolaires tiennent plus d’enfants qu’elles peuvent gérer et les élèves de différents âges sont mélangés.

Le projet PERSE sera mis en œuvre dans un contexte où le système éducatif fait face à des défis sociaux importants ayant un impact sur la scolarisation des filles et la qualité de l’éducation.

En effet, l’absence des mécanismes de dénonciation des cas d’abus et exploitations sexuelles au niveau des écoles et dans la communauté pourrait être à la base de l’abandon scolaire des filles ; si les mesures de sécurité ne sont pas mises en place, les efforts visant à accroître la scolarité des enfants à travers la politique de la gratuité seront limités. Par ailleurs, la non intégration de programmes d’éducation sexuelle complète, ne permet pas aux élèves de comprendre les actes de violences sexuelles et de pouvoir les dénoncer en toute sécurité et confidentialité afin de bénéficier des services de prise en charge. Dans certaines provinces ciblées par le projet PERSE, il n’y a pas d’acteurs engagées dans la réponse aux violences basée sur le genre tandis que dans les autres provinces telles que l’Ituri, le Kasaï central, le Kasaï Oriental, le Kasaï ; Kinshasa et la Lomami, il y a quelques acteurs présents mais dont les capacités en terme de qualité de service méritent d’être renforcées en vue de soutenir les actions de prévention et dénonciation qui pourraient être mises en place au niveau des écoles. Globalement le projet cible 7.852.904 élèves dont environ 3.926.452 filles. On estime que 2% de ces filles soit environ 78529 personnes sont à risque de VBG.

La faible prise en compte des femmes parmi les directeurs, les enseignants, voire les comités des parents des écoles constituent également un défi majeur à relever pour une meilleure intégration des questions de genre dans l’enseignement ainsi que l’atténuation des risques d’abus et exploitations sexuelles. En effet, sur 147808 enseignants ciblés, environ 29% soit 42864 sont des femmes ; parmi elles 857 pourraient être à risque de VBG

Le présent projet vise à mettre en place un dispositif visant à atténuer les risques d’abus et exploitations sexuelles et le harcèlement sexuel en milieu scolaire ainsi que la prise en charge psychosociale en vue de renforcer l’accès des filles et garçons à l’école primaire à travers un système d’éducation de qualité.

 Description du projet

Le projet vise à renforcer les mesures de prévention et de réponse à l’exploitation et aux abus sexuels, ainsi qu’au harcèlement sexuel en milieu scolaire dans 10 provinces de la RDC.

Effet : un système de dénonciation et de prise en charge des cas d’exploitation et de harcèlement sexuels commis par le personnel enseignant, le personnel administratif et les autres acteurs participants au projet PERSE et de prise en charge des élèves victimes est fonctionnel.

Résultats attendus :

Pour la phase 0 et 1 du projet, le projet prévoit atteindre les résultats suivants :

 1 Une cartographie des intervenants et interventions VBG dans les 8 provinces avec un mécanisme de référencement dans les 10 provinces permettant aux victimes d’Exploitations et Abus sexuels d’accéder aux services de prise en charge est disponible. Le projet VBG de la Banque Mondiale dans le Nord et le Sud Kivu partagera la cartographie afin que UNFPA puisse mettre à jour le circuit de référencement pour ces deux provinces.

2. Les victimes d’Exploitations et Abus sexuels liées à la mise en œuvre du projet PERSE accèdent aux services de prise en charge dans une approche centrée sur la survivante et basée sur les droits humains dans les 8 provinces ciblées. Dans les provinces du Nord et Sud Kivu couvertes par le projet VBG de la Banque Mondiale ce projet assurera la prise en charge des survivantes.

3. un mécanisme de prévention ; d’alerte et de référencement des victimes de VBG y compris l’EAS/HS à travers une ligne verte est fonctionnelle pour l’ensemble des 10 provinces du projet

Stratégies proposées

Pour atteindre les résultats du projet, plusieurs stratégies seront mises en place notamment :

* Une approche modulaire qui consiste à assurer la mise en place du dispositif complet de prise en charge dans les 8 provinces du Kwilu ,Kongo Central, Kasai central, Kasai oriental, ituri, Lomami, kinshasa, kasaià travers les interventions en cours sur terrain en vue de renforcer les référencement des victimes vers les services disponibles à travers une coordination efficace. Dans les provinces du Nord et du Sud Kivu le projet diligentera une collaboration avec le projet VBG de la Banque Mondial pour la prise en charge des victimes.

Le renforcement des capacités des prestataires d’offre des services de prévention et réponse aux VBG dans les provinces du Kwilu et Kongo Central (Formation de 5 jours), et un sensibilisation des prestataires (2 jours) dans les 6 autres provinces du projet Kasaï central, Kasaï oriental, ituri, Lomami, kinshasa, kasaien vue d’une meilleure identification des cas d’EAS et HS, une meilleure documentation des cas ainsi que la gestion des cas dans une approche centrée sur la survivante et basée sur les droits humains. Cette formation ciblera en priorité les prestataires ayant une expérience passée ou récente dans l’offre des services VBG afin de pouvoir les sensibiliser sur les risques d’EAS liés à la mise en œuvre du PERSE as et la collaboration avec le mécanisme de gestion de plainte qui sera mis en place par le Ministère de l’EPSP. Dans les provinces du Kongo Central et Kwilu les prestataires recevront aussi une formation qui les formera sur la gestion de cas.

* La formation d’un pool de formateurs provinciaux en gestion de cas d’EAS /HS/VBG se chargeront d’organiser les formations dans les 8 provinces du Kwilu ,Kongo Central, Kasai central, Kasai oriental, ituri, Lomami, kinshasa, kasai. Ce pool de formateurs sera constitué de personnel du PNSR, de la DPS, d’ONG et autres experts spécialisés impliqués dans la prise en charge de VBG dans le secteur médical, psycho social et juridique pour assurer une prise en charge. des victimes d’EAS/HS
* La mise en place des partenariats avec les principaux acteurs identifiés à la suite de l’exercice de cartographie pour la mise en œuvre des interventions de prise en charge psychologique ; juridique et médicale dans les 8 provinces du Kwilu ,Kongo Central, Kasaï Central, Kasaï Oriental, Ituri, Lomami, Kinshasa, et Kasai. Le projet mettra en place une stratégie conjointe avec le projet VBG de la Banque mondiale dans le Nord et Sud Kivu.
* Le renforcement de la coordination et la mise en place des protocoles de référencement dans les 8 provinces du Kwilu ,Kongo Central, Kasai central, Kasai oriental, ituri, Lomami, kinshasa, kasai et l’harmonisation avec le Projet VBG de la Banque Mondiale pour les protocoles de référencement dans le Nord et le Sud Kivu.
* Dans les 8 provinces du Kwilu ,Kongo Central, Kasai central, Kasai oriental, ituri, Lomami, kinshasa, kasai, la stratégie consistera à la mise en place d’un dispositif global de prise en charge des survivants de VBG/EAS/HS commises en milieu scolaire grâce au renforcement des capacités institutionnelles et techniques des ONGs et partenaires institutionnelles identifiés sur terrain pour l’offre des services de qualité ainsi que la mise en place des mécanismes de référencement entre les écoles et les structures de prise en charge. Dans le Nord et le Sud Kivu la stratégie va capitaliser sur les organisations recevant l’appui du projet VBG de la Banque Mondiale. L’achat des kits post viols pour les 3 provinces de Kinshasa, Kwilu et Kongo central permettra d’assurer l’approvisionnement des structures médicales pour assurer les services de qualité.
* La communication sur les moyens de prévention, les services disponibles, le mécanisme d’alerte précoce et de référencement en vue de permettre aux victimes d’EAS/HS d’accéder à la prise en charge
* Assurer la coordination entre les acteurs du système éducatif, les mécanismes d’alerte et les services de prise en charge des victimes d’EAS/HS

 Activités proposées

Résultat 1 Une cartographie des intervenants et interventions VBG dans les 10 provinces avec un mécanisme de référencement permettant aux victimes d’Exploitations et abus sexuels d’accéder aux services de prise en charge est disponible

Stratégies à utiliser :

* Réaliser une étude cartographique pour la Constitution de la base de données sur les services de prise en charge des survivant(e)s de violences, les intervenants et acteurs dans les différentes provinces et obtenir les cartographies du projet VBG de la banque mondiale dans le Nord et le Sud Kivu.
* Assurer la mise à jour trimestrielle de la cartographie des services de prise en charge des survivant(e)s de violences
* Générer les connaissances à travers les évaluations qualitatives sur l’environnement des violences et de la prise en charge des survivants en utilisant l’outil de référentiel qualité.
* Soutenir la coordination VBG au niveau des provinces ciblées en vue de faciliter le partage d’information entre acteurs, le référencement des survivantes et le renforcement des capacités de prise en charge
* Coordonner étroitement avec le projet VBG de la Banque Mondiale dans le Nord et le Sud Kivu afin d’assurer une réponse harmonisée

Activités proposées :

Durant la phase 0 le présent projet permettra de renforcer les capacités de coordination VBG existantes dans les 6 provinces afin d’assurer la mise à jour trimestrielle de la cartographie et circuit de référencement; Dans les provinces du Kwilu et Kongo Central le projet mettra en place le mécanisme de coordination ainsi que les outils nécessaires à son opérationnalisation. Au Nord et Sud Kivu le projet consultera le projet de la Banque Mondiale qui renforce déjà la coordination VBG, détient une cartographie et un circuit de référencement sera développé. Activités proposées :

Pour les provinces de Kwilu et Congo central il s’agira de :

* Réaliser un état des lieux permettant d’identifier les acteurs présents et les interventions dans les 2 provinces ;
* Mettre en place un mécanisme de coordination sur les VBG/EAS/HS permettant aux acteurs de partager les informations en respectant les normes internationales en matière de la gestion d’information dans les violences sexuelles.
* Assurer la collecte de données nécessaires à la réalisation de la cartographie
* Mettre en place un circuit de référencement entre les acteurs présents dans les zones
* Effectuer une évaluation initiale des acteurs de prise en charge de VBG en utilisant l’outil de référentiel de qualité dans les 2 provinces.
* Réaliser une évaluation des risques d'AES/HS dans les 2 provinces ; ceci permettra de disposer d’une cartographie communautaire des points chauds en vue d’y mener les actions nécessaires pour l’atténuation des risques d’EAS/HS.

Pour les 6 autres provinces, l’exercice consistera à :

* Mettre à jour les cartographies existantes ( 3W) y compris l'évaluation de la qualité de services au niveau de la coordination VBG.
* Élaborer un protocole de référencement permettant d’assurer le lien entre les acteurs du PERSE et les services d’urgence de prise en charge de VBG pendant les 6 mois de la phase zéro.
* Mettre à jour le circuit de référencement
* Réaliser une évaluation des risques d’exploitation et abus sexuels
* Effectuer une évaluation initiale des acteurs de prise en charge de VBG en utilisant l’outil de référentiel de qualité dans les 6 provinces.

Pour le Nord et Sud Kivu, l’exercice consistera à :

* Obtenir la cartographie du projet VBG de la Banque Mondiale et la Coordination VBG
* Mettre à jour le circuit de référencement

Durant la phase 1 le projet s’appuiera sur les activités suivantes :

* Mettre en place une base de données permettant d’actualiser et évaluer trimestriellement la qualité des services offerts aux survivant(e)s des VBG et le risque d'EAS/HS chez les élèves du primaire, en référence aux standards minimums nationaux et internationaux
* Mise en place un système de collecte les données dans les structures d’offre de services en matière de prise en charge des survivant(e)s des EAS/HS dans les établissements scolaires
* Mettre en place un mécanisme de coordination permettant aux acteurs de partager les informations

Résultat 2 : Les victimes d'exploitations et d’abus sexuels liées à la mise en œuvre du projet PERSE accèdent aux services de prise en charge dans une approche centrée sur la survivante et basée sur les droits humains dans les 10 provinces ciblées

Durant la phase zéro ,les interventions seront focalisées dans les deux provinces du Kwilu et Kongo Central où il y a absence d’intervention en cours en matière de lutte contre les VBG tandis que dans les 6 autres provinces, l’accès aux services de prise en charge sera facilité grâce au renforcement de la coordination du sous cluster VBG permettant ainsi de faciliter le référencement des victimes vers les services d’urgence mis en place par les différents acteurs dans le cadre de la réponse humanitaire. Pour le Nord et le Sud Kivu le projet utilisera la présence du projet VBG de la Banque Mondial pour la prise en charge des victimes.

Pendant la phase 1, les contrats de prestation des services seront mis en place avec les ONG identifiées à la suite d’une évaluation en vue d’assurer l’offre des services multisectoriels aux victimes d’EAS/HS

Stratégies proposées :

* Renforcement des capacités d’offre des services notamment par la formation d’un pool de formateurs sur les EAS /HS ainsi que la formation des prestataires sur les questions de EAS/HS, la gestion des cas et la prise en charge; cette formation leur permettra d’être informé sur les risques d’EAS/HS dans le cadre de la mise en oeuvre du projet afin d’assurer une meilleure documentation de ces cas, une prise en charge adéquate et un signalement à travers les mécanismes mis en place. Au Kwilu et au Kongo Central cette formation sera complète et durera 5 jours étant donné que l’insuffisance de prestataires formés tandis que . Dans les 6 autres provinces un Briefing de 2 jours des prestataires aura lieu portant sur la prise en charge et le rapportage de cas de EAS/HS. Un suivi post formation après 3 mois sera réalisé par les formateurs
* Achat et approvisionnement des structures médicales des trois provinces ( Kwilu; Kongo Central, Kinshasa) en kit post viol; les 7 autres provinces sont approvisionées par IMA.
* Appui à l’offre de services médicaux et psychosociaux des victimes des EAS/HS conformément au protocole national; les principes directeurs en matière de lutte contre les VBG et l’approche centré sur la survivante et basée sur les droits humains
* Appui au conseil juridique et assistance judiciaire des victimes d’ EAS/HS
* Renforcement de la coordination entre les acteurs VBG et ceux du secteur de l’éducation en vue de faciliter la prise en charge des victimes d’EAS/HS
* Communication et engagement communautaire sur les services disponibles
* Vulgarisation des circuits de référencement dans les 10 provinces;

2.1 : Renforcement des capacités d’offre des services

Durant la phase zéro les actions de renforcements de capacité dans les provinces du Kwilu et Kongo Central ciblent les prestataires formés sur les VBG dans les territoires ayant bénéficiés par le passé d’un appui à la lutte contre les VBG. Ceci permettra au présent projet de bâtir sur l’existant.

Les actions suivantes seront réalisées :

* Formations de 25 formateurs provinciaux sur la prise en charge de EAS/HS
* Former 140 prestataires médicaux répartis dans 20 ZS dans les provinces du Kwilu et Kongo Central sur les EAS/HS. Cette formation cible les prestataires ayant déjà été formés sur les VBG et assurant l’offre des services clinique dans les 2 provinces. La présente formation permettra de les outiller à identifier les cas d’EAS liés au PERSE et de pouvoir les documenter pour une éventuelle orientation vers les mécanismes de gestion de plainte qui seront mis en place en 2021 ;
* Former 200 prestataires psychosociaux (10 pour chaque ZS) des provinces du Kwilu et Kongo Central sur l’accompagnement psychosocial et la gestion des cas de VBG/EAS/HS
* Former 60 acteurs des services juridique et judiciaire des provinces du Kwilu et Kongo Central sur les EAS/HS pour une meilleure documentation des cas et gestion des plaintes y relatives
* Organiser des missions de suivi post formation par les formateurs provinciaux
* Dans les provinces de Kinshasa, Kwilu et Kongo Central, Approvisionner les structures de prise en charge disposant d’un personnel formé sur la gestion clinique des viol en kits post viol en vue d’assurer la prise en charge des cas d’EAS/HS qui leur seront référés dans les cadre du PERSE. La population ciblée pour les 3 provinces dans le cadre de ce projet étant de 343 Enseignantes et 15163 adolescentes à risque de VBG l’option prise est de pré positionner les kits post viol individuel y compris ceux adaptés aux adolescentes au niveau des structures d’offre des services
* Dans les 5 autres provinces à savoir le Kasai, Kasai Central, Lomami, Kasaï Oriental, et Ituri, les intervenants VBG seront sensibilisées sur le projet PERSE en vue d’obtenir leur engagement à participer au mécanisme de référencement établie pour la prise en charge des victimes. Les capacités opérationnelles des structures participantes à la prise en charge des victimes à travers le circuit établi seront renforcées à travers un appui au fonctionnement ainsi que le transport pour faciliter l’accessibilité aux services mis en place et le paiement des frais complémentaires pour les services rendus aux victimes.
* Durant la phase 1, il s’agira pour le présent projet de combler les gaps en termes de renforcement des capacités d’identification de victimes, documentation et prise en charge des exploitations et abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel en milieu scolaire. A cet effet, 444 prestataires médicaux seront renforcés sur la prise en charge médicale de VBG/EAS/HS; 180 acteurs judiciaires ainsi que 312 acteurs psychosociaux dans l’accompagnement psychosocial et la gestion de cas de VBG/EAS/HS dans les 6 provinces ( Kinshasa , kasai, kasai central, kasai oriental, lomami et Ituri) selon la répartition ci-dessous :
* Dans la province du Kasaï, 9 ZS sur les 18 sont actuellement couvertes par les interventions VBG de différents acteurs. Ainsi, 90 prestataires médicaux répartis dans 45 FOSA des 9ZS seront formés et 30 acteurs sociaux seront formés sur la gestion de cas EAS /HS et 30 acteurs de la justice sur l’accompagnement juridique et judiciaire
* Dans la province de Kinshasa, 19 zones de santé sur 35 sont couvertes par les activités de prise en charge médicale et psychosociale appuyées par différents acteurs notamment le projet JAD, ABEF, Lizadeel, Cordaid; MDA, Première urgence .

140 prestataires médicaux répartis dans 70 FOSA et 57 Acteurs psychosociaux engagés dans les efforts de prévention et réponse aux VBG seront formés sur les concepts clés des EAS/HS en milieu scolaire. 30 acteurs d’offre des services juridique et judiciaire seront également formés.

* Au Kasaï central, le Projet contribuera au renforcement des capacités de 90 prestataires médicaux réparties dans 45 FOSA de 9 zones de santé sur la prise en charge médicale des EAS/HS,135 acteurs psychosociaux seront renforcés sur l’accompagnement psychosocial et la gestion de cas des EAS/HS et 30 acteurs judiciaires bénéficieront d’une formation sur les EAS/HS
* Dans la province de Lomami, 3 ZS sur les 18 sont couvertes par les interventions VBG. Le renforcement des capacités sur les EAS/HS en lien avec le projet PERSE ciblera 12 FOSA sur les 53 réparties dans les ZS de Muene Ditu, Kamiji et Kanda Kanda. Ainsi, 24 prestataires médicaux seront formés sur les concepts clés des EAS/HS, le mécanisme de référencement et la documentation des cas. En outre, 30 prestataires psychosociaux seront formés sur la gestion des cas et 30 acteurs du secteur juridique sur l’accompagnement (aide à la constitution des dossiers de plainte, etc) des cas d’abus et d'exploitation sexuelle. Les espaces sûrs disponibles dans les 3 ZS de Lomami seront renforcés pour les adapter aux adolescentes en vue de sensibiliser les filles et garçons sur les VBG et les services disponibles. Un appui au fonctionnement et paiement de transport pour assurer le référencement des cas sera assuré au niveau des structures d’offre des services.
* Dans la province du Kasaï Oriental, 10/19 ZS sont couvertes par les interventions VBG. La formation sur les EAS/HS concerne 80 prestataires médicaux répartis dans 40 FOSA et 30 acteurs sociaux seront renforcés sur la gestion de cas EAS/HS et 30 prestataire des services juridique seront capacités pour une meilleure identification des cas d’EAS et une gestion des plaintes
* En Ituri,15/23 ZS sont couverts par les interventions VBG parmi lesquelles 75 FOSA la formation va concerner 150 prestataires médicaux la prise en charge des EAS/HS et 30 acteurs sociaux seront formés sur la gestion de cas des EAS/HS et 30 acteurs judiciaire sur la gestion des plaintes liées aux EAS/HS.

2.2 Appuyer l’offre de services médicaux et psychosociaux et juridique aux victimes des EAS/HS

Durant la phase de démarrage, les contrats de partenariat seront conclus avec les ONG identifiés à la suite d’une évaluation dans les provinces du Kwilu et Kongo Central. Dans les 6 autres provinces; l’accès aux services sera facilité à travers la coordination VBG qui mettra en place un SOP avec l’ensemble des acteurs opérationnels dans les provinces pour un meilleur référencement des victimes.

Globalement, le projet va soutenir l’offre de services psychosociaux à 857 enseignants et 78529 adolescentes à risque de VBG dont 50% seront référés aux services médicaux, dans les différentes zones de santé réparties dans les 8 provinces ciblées. L’offre de services médicaux et psychosociaux est basé sur la capitalisations des acquis et le circuit de référencement existant dans les 6 provinces ( Kinshasa, Kasai, Kasai Central, Kasaï oriental, Lomami et Ituri) et un paquet complet d’offre de service médical et psychosocial qui sera mis en place en collaboration avec les ONG dans les 2 provinces de Kwilu et Kongo central.

Le théâtre d’école, la parade des élèves pour une éducation sans violence ou encore les ateliers dans les écoles permettront de prévenir les abus sexuels contre les enfants grâce à une prise de conscience collective et la mise en œuvre d’activités de prévention primaire dans un lieu privilégié comme l’école auprès des enfants, professeurs et des familles.

Les espaces sûrs mis en place permettront d’offrir aux adolescentes victimes un cadre sécurisé pour bénéficier d’une écoute afin de surmonter le traumatisme lié à la violence. Un soutien au transport de survivants sera assuré dans la prise en charge psychosociale et médicale des victimes de EAS/HS. Par ailleurs, pour faciliter l’accès aux services psychosociaux, les services de gestion des cas seront mis en place à travers la ligne verte.

Les formations sanitaires bénéficieront d’un appui en kit post viol et d’un appui financier pour offrir les services médicaux aux victimes d’EAS/HS conformement au protocole national de prise en charge et les principes directeurs en matière de reponse aux VBG

Pour faciliter aux victimes l’accès à la justice et l’information sur le conseil juridique, le projet travaillera en partenariat avec les bureaux de consultation gratuite des barreaux des provinces ciblées et les cliniques juridiques existantes. Les frais de constitution des dossiers et les charges de transport pour assurer le suivi de l’action judiciaire seront pris en charge par le projet

Durant la phase 1 des contrats de prestation seront signés avec les acteurs clés et les subventions seront accordées aux structures de prise en charge et d’encadrement des jeunes. Les capacités opérationnelles des structures participantes à la prise en charge des victimes à travers le circuit établi seront renforcées pour la réalisation des activités suivantes :

1. Offre des services de prise en charge médicale et prise en charge psychosociale aux survivantes des VBG/EAS/HS,
2. Promotion et renforcement du soutien communautaire et familial
3. Appui au fonctionnement et en Équipement en petits matériels médicaux et de bureau pour les points de prestation de services (gestion de cas, prise en charge psychosociale)
4. Organisation de services de clinique mobile dans les zones éloignées et faciliter le transport des victimes de VBG/EAS/HS vers les structures de prise en charge
5. Organisation d’activités de formation
6. Promouvoir la gestion des cas et le soutien émotionnel à distance
7. Fournir les conseils juridiques et une assistance judiciaire aux victimes de violences Basées sur le genre grâce à 'l'accompagnement des bureaux de consultation gratuite des barreaux et les ONG

Les zones de santé qui ne seront pas couvertes par ce renforcement et cette prise en charge de cas vont bénéficier de services de Clinique Mobiles en cas de nécessité ou les victimes recevront des remboursements de transport afin d’atteindre les services dans les zones couvertes. Il est à noter qu’en formant des équipes de formateurs provinciales qui couvrent toute la province, les zones de santé non sélectionnées bénéficient de ce développement de capacité de façon indirecte.

2.3 Renforcement de la coordination

Cette stratégie consiste à appuyer les mécanismes de coordination VBG dans les 8 provinces notamment les sous cluster VBG, les réseaux PSEAH, les mécanisme communautaires PSEAH et le groupes thématique genre en vue d’assurer le lien entre les acteurs VBG, les parties prenantes du PERSE et faciliter l’accessibilité des victimes aux services de prise en charge.

Les actions suivantes sont proposées :

* Assurer la mise à jour de la cartographie des intervenants VBG et EAS/HS et étendre les circuits pour inclure les points focaux au niveaux des mécanismes communautaire de groupe de travail (GT) protection des enfants et établissements scolaires ciblés par le projet
* Assurer la mise en place d’un mécanisme de référencement dans les provinces du Kwilu et Kongo Central et la mise à jour du circuit de référencement traduit également en langue dans les 10 provinces et en assurer la diffusion dans les 15667 écoles et 24 provinces éducationnelle y compris les sous division ciblées par le projet
* Mettre en place un mécanisme de collecte de données et de documentation des cas d’EAS/HS au niveau des prestataires des services de prise en charge dans les provinces du Kwilu et Kongo Central et renforcer les capacités de collecte de données dans les 6 autres provinces
* Réaliser trimestriellement une évaluation des risques d’ d'exploitations et abus sexuelset harcèlement sexuel dans les écoles de 8 provinces
* Assurer le suivi de la qualité des services offerts aux regards de standards minimum pour la prise en charge des VBG à travers les missions de supervision; le coaching et l’assistance technique des coordinations VBG et des structures de Divisions provinciales de la santé et de zone de santé , un plan de suivi sera élaboré des activités avec les différents acteurs impliqués
* Réaliser trimestriellement une évaluation des risques d'exploitations et abus sexuels
* dans les écoles de 8 provinces
* Réaliser un Audit de sécurité avec les femmes et filles participantes pour évaluer l'environnement de mise en œuvre du projet du point de vue des femmes et des filles et d'apporter des changements qui réduisent les possibilités d'agressions sexuelles
* Élaborer et/ou actualisation des SOP GBV pour les 8 provinces en intégrants les spécificités EAS/HS

2.4 Communication et engagement communautaire sur les services disponibles

Pour renforcer l’engagement communautaire et l’information sur les services disponibles pour lutter contre les EAS/HS dont sont victimes les élèves, enseignants ou les parents d’élèves, les actions suivantes seront mises en œuvre durant la phase zéro :

* Les circuits de référencement seront produits et affichés dans toutes les écoles, dans les espaces de jeunes ainsi que les structures communautaires telles que les marchés, les églises, etc
* Assurer le monitoring et récolter le feedback des communautés sur les défis d’accessibilité aux services, la qualité de services offerts et les garanties de sécurité et confidentialité qu’offre le mécanisme dans les différentes provinces

Durant la phase 1 du projet, les actions suivantes seront menées :

* La mise en place de 562 relais communautaires chargés de sensibiliser les communautés sur les services de prise en charge disponible. Ces RECO identifiés parmi les travailleurs sociaux ainsi que les relais existant au niveau des ZS, auront également la responsabilité de vulgariser au niveau de la communauté les mécanismes de référencement et d’orienter les victimes vers les services de prise en charge
* Organiser 114 consultations à travers les focus group sur la perception de la communauté sur les VBG/EAS/HS dans les 19 provinces éducationnelles sur les services de prise en charge disponibles à raison de 2 focus groupes avec les adolescents, Deux avec les comités des parents et deux avec les enseignants et directeurs d’école dans chacune des provinces éducationnelles.
* Doter les RECO de 8 provinces en outils de sensibilisation telles que les boites à image, les matériels de communication et les moyens de déplacement pour assurer la diffusion de l’information sur les services dans les différentes zones de santé

562 RECO seront formés sur la prise en charge des EAS/HS, le circuit de référencement dans le cadre de la mise en œuvre du projet PERSE

Résultat 3 : un mécanisme de prévention ; d’alerte, de soutien émotionnel et de référencement des victimes d’EAS/HS à travers une ligne verte est fonctionnelle

Stratégies proposées :

La réalisation de ce résultat passe par plusieurs stratégies dont la contractualisation avec le centre d’appel chargé de gérer la ligne verte sur les EAS et l’extension des services du centre d’appel aux plaintes relatives aux EAS/HS en milieu scolaire. Actuellement UNFPA soutient la ligne 122 mise en place par la Présidence pour la lutte contre les VBG et La Ligne 495555 mise en place par UNFPA en tant qu’agence de coordination des questions exploitations et abus sexuels au sein de la communauté humanitaire en RDC.

 Par ailleurs, une campagne de communication sur le numéro vert sera mise en œuvre en vue de permettre aux élèves et tous les acteurs du système de l’éducation nationale partie au projet PERSE de disposer de l’information sur les mécanismes d’alerte et d’orientation des victimes vers les services de prise en charge

Les activités suivantes seront mises en œuvre :

* Renforcement des capacités du centre d’appel par la formation des opérateurs et l’appui à l'équipement
* Assurer la coordination et la supervision du centre d’appel
* Communication et promotion de la ligne verte

 3.1 Renforcement des capacités du centre d’appel

Durant la phase 0, les activités suivantes seront réalisées :

1. Contractualiser avec le call center chargé de la gestion de la ligne verte PSEA pour l’extension des services aux plaintes liées aux EAS et le référencement des victimes d’EAS/HS aux services de prise en charge dans les 10 provinces
2. Mettre en place au niveau du call center le circuit de référencement disponible dans toutes les 10 provinces ciblées par le PERSE
3. Recruter 20 opérateurs supplémentaire au call center pour renforcer la capacité de gestion des appels en matière de VBG EAS/HS
4. Préparer un module de formation des opérateurs du call center sur la gestion des cas VBG/EAS à travers la ligne verte
5. Former 34 opérateurs du call center a Kinshasa sur les thématiques suivantes : Introduction aux notions générales sur les VBG ; Principes directeurs en matière de lutte contre les violences basées sur le genre ; Les services de prise en charge des VBG et le mécanisme de référencement ; La gestion des cas de VBG particulièrement les EAS des mineurs ; Les prérequis pour la gestion des cas à distance ; Comment gérer les appels de crise : ce chapitre couvre les principes directeurs pour répondre aux appels de crise ; Profils et types de personnes qui appelleront et une liste de contrôle des choses prêtes avant de prendre un appel ; Scénarios en fonction de la typologie des appels ; Simulation de la prise en charge des appels ; Comment la gestion des cas de crise de violence basée sur le genre au téléphone différera d’une face à l'autre. La Confidentialité et documentation des cas VBG et particulièrement les EAS/HS

Durant la phase 1, les activités ci-dessous seront réalisées

* Former les opérateurs de la plateforme mobile Allo école en Introduction aux notions générales sur les VBG ; Principes directeurs en matière de lutte contre les violences basées sur le genre ; Les services de prise en charge des VBG et le mécanisme de référencement ; La gestion des cas de VBG particulièrement les EAS des mineurs, utilisation de la plateforme et La Confidentialité et documentation des cas VBG et particulièrement les EAS/HS.
* Contractualisation avec un Telecom pour les appels entrants
* Acquisition Nouvel Équipement du Centre d'Appel "Allo Ecole" et Installation
* Mettre en place une procédure opérationnelle standard sur la gestion des appels VBG Y compris les EAS/HS en liens avec le PERSE au niveau du call center
* Mettre en place au niveau du call center basé à Kinshasa un système de documentation des cas des EAS en tenant compte des principes d’éthiques et de confidentialité dans la collecte de données VBG

3.2 Assurer la coordination et la supervision du centre d’appel

Dans chacune des provinces ciblées, la coordination VBG assure le lien avec le centre d’appel basée à Kinshasa et les parties prenantes au PERSE en vue de s’assurer que les victimes accèdent aux services. Par ailleurs, le SPACE à travers son service de gestion de communication avec le sous cluster VBG assureront la supervision du centre d’appel afin d’accompagner techniquement les opérateurs pour des services de qualité. Il s’agira également de surveiller l’efficacité des stratégies et de renforcer les connaissances sur ce qui fonctionne pour prévenir, atténuer et répondre à l’EAS/HS dans le cadre du projet.

Pour ce faire, les actions suivantes seront mises en œuvre :

1. Assurer la disponibilité des mécanismes de référencement mis à jour de chaque province au niveau du centre d’appel
2. Mettre en place un protocole sur la gestion des appels VBG Y compris les EAS/HS en liens avec le PERSE au niveau du call center
3. Mettre en place au niveau du call center un système de documentation des cas des EAS/HS en tenant compte des principes d’éthiques et de confidentialité dans la collecte de données VBG
4. Organiser les missions de supervision et coaching des opérateurs du centre d’appel
5. Mettre en place au niveau du call center les outils de rapportage

3.3 Communication et promotion de la ligne verte

* Elaborer un plan de communication pour renforcer les capacités de la communauté éducative à comprendre, prévenir les EAS/VBG/HS ainsi que les mécanismes d’alerte et de dénonciation mis en place en vue d’orienter les victimes vers les services de prise en charge
* Assurer la promotion de la ligne verte au sein de la communauté éducative (Enseignants, Administration, parents d’élève, élèves) en français et dans les quatre langues nationales
* Produire des outils de communication (Affiches, autocollants, dépliants) pour les écoles, les centres santé et autres structures de prise en charges des cas d’EAS et de VBG
* Renforcer les capacités de 44 médias nationaux et locaux de 10 provinces à communiquer sur les EAS/VBG et sur la ligne verte à travers l’appui en équipement aux radios et la formation des journalistes en vue de leur permettre de comprendre les services disponibles pour la prise en charge des victimes
* Assurer l’élaboration et la mise en œuvre d’un plan de renforcement des capacités de la radio scolaire et de Educ TV en matière de communication sur les EAS et VBG
* Produire des émissions et spots radiophoniques et TV sur le numéro vert
* Diffuser les messages de communication sur les services disponibles pour les cas d’ EAS/hs, VBG et la ligne verte à travers les médias traditionnels, les nouveaux médias et les lieux fréquentés par la communauté éducative
* Impulser la participation du personnel clé en charge de la communication de l’EPST dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des actions du plan de communication
* Assurer le monitoring de la diffusion des messages sur les EAS, VBG et la ligne verte sur les médias traditionnels et nouveaux.